

---

## Veille hebdomadaire SYNCOST

---

N°28 – 11 mars 2013

### SOMMAIRE

L'ESSENTIEL	2
<b>A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT</b>	<b>3</b>
A.1. Agendas ministériels	3
A.2. Conseil des ministres	3
A.3. Travaux ministériels	3
<b>B. AGENDA PARLEMENTAIRE</b>	<b>4</b>
B.1. Agenda de l'Assemblée nationale	4
B.2. Agenda du Sénat	4
<b>C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES</b>	<b>5</b>
C.1. Travaux de l'Assemblée nationale	5
C.2. Travaux du Sénat	6

## L'ESSENTIEL

### Agenda Ministériel

- **Lundi 11 mars** : signature par Pierre Moscovici et Fleur Pellerin des premiers contrats de préfinancement du CICE par la BPI à Clermont-Ferrand, en présence de Jean-François Roubaud, président de la CGPME, Anne-Marie Prost, médiatrice nationale du crédit et Nicolas Dufourcq, directeur général de la BPI.

### Travaux ministériels

- **Mardi 5 mars** : installation par Christiane Taubira de groupes de travail sur la justice commerciale en vue de l'amélioration et de la modernisation des dispositifs de prévention et de traitement des difficultés des entreprises

### Agenda de l'Assemblée nationale

- **Mardi 19 mars** : débat sur le rapport public annuel de la Cour des comptes (en séance)
- **Jeudi 27 mars** : Audition par la commission du développement durable de M. Guillaume Sainteny sur la fiscalité écologique

### Agenda du Sénat

- **Mardi 26 mars** : Suite du débat en séance sur la réforme de la taxe professionnelle

## A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

### A.1. Agendas ministériels

Pierre Moscovici et Fleur Pellerin

- **Lundi 11 mars** : signature des premiers contrats de préfinancement du CICE par la BPI à Clermont-Ferrand, en présence de Jean-François Roubaud, président de la CGPME, Anne-Marie Prost, médiatrice nationale du crédit et Nicolas Dufourcq, directeur général de la BPI.

Pierre Moscovici

- **Mercredi 13 mars** : participation à la table ronde sur la modernisation de l'action publique à Ottawa

Jérôme Cahuzac

- **Lundi 11 mars** : Allocution d'ouverture lors de la conférence-débat sur le thème des impôts affectés, organisée par l'association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP) – (*Centre de conférences Pierre Mendès France – Bercy*)

### A.2. Conseil des ministres

Consulter l'intégralité du Conseil des ministres : [cliquez ici](#)

### A.3. Travaux ministériels

Christiane Taubira

- **Mardi 5 mars** : installation de groupes de travail sur la justice commerciale en vue de l'amélioration et de la modernisation des dispositifs de prévention et de traitement des difficultés des entreprises.

Jérôme Cahuzac

- **Lundi 4 mars** : entretien avec Jeanne-Marie Prost, médiatrice nationale du crédit aux entreprises.

## B. AGENDA PARLEMENTAIRE

### B.1. Agenda de l'Assemblée nationale



Texte	Séance/commission	Date
Débat sur le rapport public annuel de la Cour des comptes	Séance	Mardi 19 mars
Audition de M. Guillaume Sainteny sur la fiscalité écologique	Commission du développement durable	Jeudi 27 mars

### B.2. Agenda du Sénat



Texte	Séance/commission	Date
Suite du débat sur la réforme de la taxe professionnelle	Séance	Mardi 26 mars

## C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### C.1. Travaux de l'Assemblée nationale



#### C.1.1. Travaux en Séance publique

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

#### C.1.2. Travaux des commissions

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

#### C.1.3. Questions parlementaires

Questions écrites sans réponses

- Charges sociales

Question N° : <b>20511</b>	de <b>M. Joël Giraud</b> ( Radical, républicain, démocrate et progressiste - Hautes-Alpes )	<b>Question écrite</b>
<p>M. Joël Giraud rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances sa question n° 695 du 10 juillet 2012 <b>sur le financement de la protection sociale</b>. Il attirait alors son attention plus particulièrement <b>sur les dispositifs conduisant à asseoir la part « entreprise » des charges sociales non plus sur la masse salariale mais sur la valeur ajoutée nette de l'entreprise. Une telle refonte de la logique de l'assiette des charges sociales pourrait être bénéfique à l'emploi et semble receler de sérieux avantages sur une TVA sociale</b>. En effet, le transfert d'une partie des cotisations sociales, basées sur les salaires, sur la valeur ajoutée reviendrait à taxer l'ensemble de la valeur ajoutée au lieu de taxer seulement l'emploi, donc à taxer moins les salaires, mais un peu plus le capital de façon à inciter l'investissement, à stimuler les créations d'emploi et à accroître la part des salaires dans la valeur ajoutée. Ainsi, sans peser sur les rémunérations, ni menacer la consommation, un élargissement de l'assiette des cotisations sociales à certains éléments de la valeur ajoutée inciterait les entreprises à ralentir la substitution du capital au travail et les entreprises de main-d'œuvre ne seraient plus défavorisées par rapport aux entreprises plus capitalistiques. De surcroît un tel dispositif offre également l'avantage de mettre à contribution nos importations. Il ajoute surtout qu'un dispositif permettant le transfert d'une part de ce financement d'une base salariale vers une base valeur ajoutée nette des biens et services produits par l'entreprise devrait permettre de moins peser sur l'emploi et faire contribuer les importations (sur la base d'un volume d'importations de 500 milliards, un pourcentage de contribution représenterait 5 milliards de ressources nouvelles). Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.</p>		

## C.2. Travaux du Sénat



### C.2.1. Travaux en Séance publique

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

### C.2.2. Travaux des commissions

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

### C.2.3. Questions parlementaires

Questions écrites sans réponses

- Délais de paiement

#### Délais de paiement

Question écrite n° 05101 de M. Michel Doublet (Charente-Maritime - UMP)

M. Michel Doublet attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, **sur les délais de paiement et les difficultés rencontrées par les différents acteurs économiques, pour assurer l'application équitable de la loi et le respect des contrats**. Force est de reconnaître les effets positifs de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, quatre ans après sa mise en œuvre. Toutefois, **des mesures devraient être prises pour réduire les « délais cachés » imposés par certains clients à leurs fournisseurs**. L'Observatoire des délais de paiement propose un certain nombre de mesures : pause législative et réglementaire, clarification des obligations des payeurs, accompagnement des entreprises en difficulté de trésorerie, chartes de bonnes pratiques à l'initiative des fédérations professionnelles, promotion des paiements anticipés dans les secteurs fragilisés. En conséquence, il lui demande de lui faire part de ses observations et **des mesures qu'elle compte mettre en œuvre pour replacer la contractualisation au cœur de la négociation commerciale**.